

Votation fédérale du 7 juin 1998

«Objectif budgétaire 2001 : OUI.- »

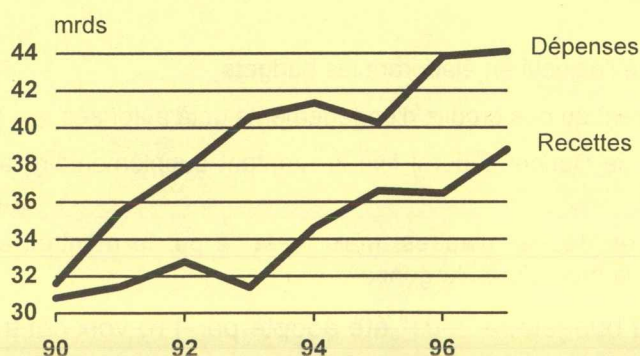
1. Des finances saines, gage de prospérité

La Suisse n'est plus un élève modèle en matière de finances publiques. Pour l'année 1998, le total des déficits des collectivités aux trois niveaux de la Confédération, des cantons et des communes s'élèvera à environ 12,5 milliards de francs (dont 7,6 milliards pour la Confédération). Ces déficits représentent 3,4% du produit intérieur brut (PIB), un montant qui empêcherait notre pays de remplir le principal critère de convergence fixé pour la participation à la monnaie unique européenne. A l'exception de la Grèce en effet, tous les pays européens, désireux ou non de participer à l'Euro, présentent des déficits budgétaires égaux ou inférieurs à 3% du PIB.

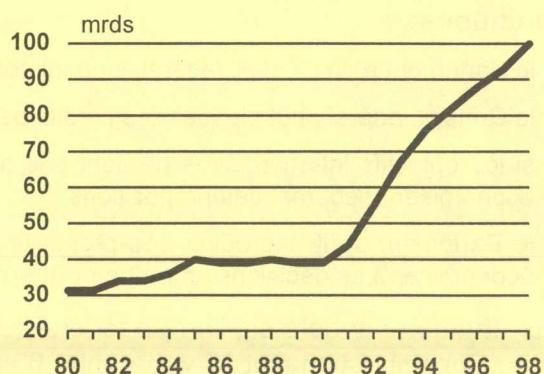
Cette dégradation financière est due pour la plus grande part à la mauvaise situation des finances de la Confédération. Depuis 1991 en effet, et bien que ses recettes aient régulièrement augmenté, la Confédération n'a pas su maîtriser des dépenses en très forte croissance. Des déficits annuels chiffrés en milliards de francs se sont accumulés. L'endettement a explosé, passant de 40 milliards au début de la décennie à quelque 100 milliards de francs à la fin de cette année.

L'endettement se traduit par une hausse des intérêts passifs. En 1998, la Confédération dépensera plus d'argent pour honorer ses créanciers qu'elle n'en attribuera à la formation et à la recherche fondamentale. L'énormité de la dette supprime toute marge de manoeuvre financière et soustrait des sommes nécessaires aux investissements publics. Elle fait aussi craindre de futures hausses d'impôts aux investisseurs suisses et étrangers, ce qui se répercute finalement sur l'emploi et les assurances sociales. La Suisse ne peut se permettre d'aller à sens contraire de ses voisins européens. Car la traditionnelle bonne santé des finances publiques suisses contribue, notamment, à maintenir des taux d'intérêt bas, ce dont toute l'économie profite.

L'Arrêté fédéral instituant des mesures visant à équilibrer le budget (Objectif budgétaire 2001) contraindra les autorités fédérales à réduire d'ici trois ans les déficits fédéraux à un niveau plus acceptable, c'est-à-dire environ 1 milliard de francs ou 2% des recettes. Il s'agit d'une étape indispensable pour restaurer la capacité de l'Etat à faire face à ses obligations présentes et futures. Des finances publiques saines conditionnent la prospérité de notre pays .



Les recettes augmentent, mais les dépenses ne sont plus maîtrisées



La dette a passé de 40 à 100 milliards en 8 ans

2. Cadre général

L'arrêté fédéral instituant des mesures visant à équilibrer le budget (Objectif budgétaire 2001) doit mettre fin à la politique des déficits et à la spirale de l'endettement des finances fédérales.

Cet arrêté **constitutionnel** fait partie d'un train de mesures mises en place par le Conseil fédéral dans le plan de législation 1995-1999, dont les grandes lignes sont les suivantes:

- du point de vue des dépenses: stratégie impliquant des restrictions budgétaires, des paquets d'**économies** et des **réformes structurelles** (notamment nouvelle péréquation financière, réévaluation des normes et standards...)
- une consolidation financière des assurances sociales
- du point de vue des recettes: des augmentations pour les seuls domaines des transports publics et de l'AVS/AI

2.1. Chiffres-clefs des finances publiques

Confédération	
déficit en 1997	5,3 milliards
déficit budgété pour 1998	7,6 milliards
endettement en 1997	93 milliards
endettement prévisible à fin 1998	100 milliards
service des intérêts passifs en 1998	3,4 milliards
Ensemble des collectivités publiques	
déficit prévu pour 1998	12,4 milliards
endettement en 1998	200 milliards
déficit 1998 en pour-cent du PIB	3,4%
endettement 1998 en pour-cent du PIB	55%

3. Objectif budgétaire 2001

Objectif budgétaire 2001 vise à réduire par des économies en trois ans le déficit des finances fédérales à 2% des recettes, soit environ 1 milliard de francs

Etapes:

- le déficit ne devra pas dépasser 5 milliards en 1999, 2,5 milliards en 2000 et 1 milliard en 2001.
- les délais de réalisation peuvent être prorogés de deux ans au plus

Conditions:

- le Parlement et le Conseil fédéral tiennent compte de l'objectif en élaborant les budgets
- le Conseil fédéral peut bloquer des crédits de paiement ou des crédits d'engagements déjà autorisés
- si les objectifs intermédiaires ne sont pas atteints, le Conseil fédéral fixe le montant supplémentaire à économiser et soumet des propositions
- le Parlement peut approuver ces propositions ou en décider d'autres, mais il est lié par le montant à économiser. Les décisions entrent en vigueur selon la procédure d'urgence

Aux Chambres fédérales, l'arrêté fédéral "Objectif budgétaire 2001" été adopté par 110 voix contre 63 au Conseil national et 37 voix contre 6 au Conseil des Etats.

Il est soumis au vote du peuple et les cantons (référendum obligatoire). Il sera inscrit dans les dispositions transitoires de la Constitution.

Un frein constitutionnel aux déficits et à l'endettement prendra le relais un fois le budget assaini.

4. Pourquoi faut-il rétablir l'équilibre budgétaire ?

Les déficits et l'endettement ont pour conséquence que la Confédération versera en 1998 près de 3,4 milliards de francs d'intérêts passifs. Malgré la baisse des taux, la part des intérêts passifs continue d'augmenter, au point que la Confédération dépense plus d'argent pour rembourser ses créanciers qu'elle n'en attribue à la formation et la recherche fondamentale (3,2 milliards).

Cette situation est malsaine, car l'Etat doit octroyer de plus en plus de moyens au paiement des intérêts, au détriment de la formation ou des infrastructures. L'Etat perd ainsi sa marge de manoeuvre financière. Il n'a plus la possibilité de faire face aux besoins nouveaux ni de réaliser les investissements qui généreront de la richesse, des prestations sociales et garantiront la stabilité de la société.

Et plus l'Etat s'endette, plus les charges d'intérêts passifs sont importantes. Ce sont finalement les générations futures qui hériteront de ces charges et qui souffriront de la réduction des prestations de l'Etat.

Quant aux investisseurs, suisses et étrangers, ils craignent les déficits et l'endettement croissant de la Confédération, qui font peser la menace de futures hausses d'impôts. Les investisseurs préféreront placer leur argent ailleurs qu'en Suisse, ce qui se répercutera sur l'emploi dans notre pays. C'est donc par le biais d'économies, et non par le prélèvement de nouveaux impôts, que doit être opéré le retour à l'équilibre budgétaire. En comparaison internationale, une fiscalité concurrentielle représente un atout important qu'il ne faut pas galvauder lorsque l'on est un petit pays isolé.

Du point de vue des assurances sociales, notre pays devra encore résoudre d'importants défis dans un avenir proche. Malheureusement, un Etat profondément endetté ne sera d'aucun secours à personne.

Des finances publiques saines et un régime fiscal avantageux assurent la bonne renommée d'une place économique. Des finances saines sont la seule garantie d'un Etat social fort. Il est donc indispensable de mettre fin à la politique des déficits et à la spirale de l'endettement.

5. Conclusion

Il faut soutenir « Objectif budgétaire 2001 », car :

- la Confédération consacre trop de ressources au paiement de ses créanciers, au détriment des investissements de formation, d'infrastructures ou d'assurances sociales
- les déficits publics massifs et persistants font peser la menace de nouveaux impôts, ce qui décourage l'investissement
- il n'est pas acceptable de léguer un endettement croissant aux prochaines générations
- seules des finances saines garantissent la stabilité économique et sociale d'un Etat

6. Réponses aux arguments des opposants à Objectif budgétaire 2001

« Objectif budgétaire 2001 est un "remède de cheval" - l'assainissement doit se faire sur une longue période »

Faux. Aujourd'hui, au lieu de fournir des prestations, l'Etat en est réduit à emprunter pour payer des intérêts. Ce sont 9 millions de francs que la Confédération dépense chaque jour pour rembourser ses créanciers. C'est plus que ce qu'elle fait pour la formation et la recherche fondamentale.

Le rééquilibrage du budget est une tâche urgente. Plus tard il se fera, plus il sera douloureux. Refuser de voir la situation telle qu'elle est relève de l'irresponsabilité. Les générations futures n'ont pas à payer pour les excès d'aujourd'hui.

« La reprise économique sera entravée »

Faux. Ce sont au contraire des finances publiques en mauvais état qui entraveront la reprise économique. Car les investisseurs se méfieront des hausses d'impôts qui finiront par résulter de cette situation. Et s'il fallait démontrer que la politique des déficits et de l'endettement ne favorise pas l'activité économique, la démonstration en a été faite ces dernières années, au cours desquelles les dettes se sont accumulées. Il ne faut pas oublier qu'il faudra un jour en régler la facture.

Toutefois, les Chambres fédérales conserveront la possibilité de prolonger de deux ans les délais de réalisation d'Objectif budgétaire 2001, s'il apparaît que la conjoncture est trop mauvaise ou que la reprise pourrait souffrir d'un effort trop vigoureux.

« L'Etat a besoin de nouvelles recettes, pas d'économies »

Faux. Une augmentation de la pression fiscale constituerait la plus grave entrave à la reprise économique. Seuls les impôts déjà décidés pour l'AVS/AI (1% de TVA) et les prélèvements visant à financer les investissements ferroviaires doivent entrer en ligne de compte.

Depuis 1990, les recettes de la Confédération ont régulièrement augmenté. Ce sont en effet quelque 3,5 milliards de fr. supplémentaires qui ont été encaissés depuis cette date au titre de la TVA, des droits de douane sur les carburants et de la majoration de l'impôt sur le tabac. Ce ne sont donc pas les recettes qui sont trop basses, mais les dépenses qui dépassent toute mesure.

Une fiscalité encore relativement modérée est un atout pour notre pays qu'il s'agit de conserver.

« Objectif budgétaire 2001 vise le démantèlement social »

Faux. Cela fait des années que cet argument est utilisé à toutes les sauces. Or depuis 1980, les dépenses sociales ont plus que triplé et sont devenues le poste le plus important du budget de la Confédération. Plus de 32% des recettes fédérales sont affectées à la prévoyance, alors que cette part n'était que de 21,5% en 1980.

Le seul maintien des prestations sociales à leur niveau actuel entraînerait une hausse d'environ 7 points de TVA d'ici une douzaine d'années. C'est pour cette raison que le budget de la Confédération doit être assaini rapidement. Le contribuable ne pourrait supporter une hausse des cotisations s'il doit en même temps passer à la caisse pour rembourser les dettes de la Confédération.